

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention d'occupation d'un local à la Pépinière d'entreprise pour les activités de la société MILLORD Camille

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOU pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes – 01110 Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame Camille MILLORD pour louer un bureau en hôtel d'entreprise afin d'exercer son activité : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Une convention en pépinière d'entreprise est à établir pour une durée maximum de 23 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2023, à compter du 01 décembre 2021, moyennant une redevance mensuelle de 100 € TTC (cent euros TTC), versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1er de chaque mois.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise à disposition du bureau C, dans le bâtiment « Les Ollières » représentant une superficie de 10 m², pour les activités de la société de Madame Camille MILLORD, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 23 mois du 01 décembre 2021 au 31 octobre 2023, moyennant une redevance mensuelle de 100 € TTC (cent euros TTC).
- **DIT** que la caution de 200 € (deux cents euros) sera demandée à l'intéressée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

